

Compte rendu du Conseil Municipal

25 septembre 2018

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric, Mr MATHELIN Christophe, Mr TRUCHET Jean Pierre, Mme MUGUET Angélique

Absente excusée : Mme CROZET Josiane

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2018

• **REGIE BASCULE**

Madame le maire fait savoir aux membres du conseil municipal de la réorganisation de la trésorerie de Saint Symphorien de Lay. Au 1^{er} janvier 2019, la commune sera rattachée à la trésorerie de St Germain Laval. Il est donc proposé de clore la régie de la bascule au 30/09//2018. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité l'arrêt de cette dernière. Le service reste assuré par la même personne.

• **ASSURANCE**

Suite à un point sur le dossier assurance, madame le maire fait part aux membres du conseil municipal que les agents et les élus qui assistent à des réunions, des formations ou font les courses pour le compte de la commune en utilisant leur véhicule personnel ne sont pas couverts durant leurs déplacements.

Un devis de 290 € a été proposé. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser madame le maire à signer le contrat.

• **RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune pour l'année 2017

• **RAPPORT ANNUEL 2017 DU SYNDICAT DES EAUX RHONE LOIRE NORD**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport du Syndicat des Eaux Rhône Loire Nord de 2017 présenté par Madame le maire.

• **TABLES**

Suite à la mise en service des nouvelles tables de la salle d'animation, le conseil municipal décide de garder les 13 anciennes tables qui ne sont pas abimées afin de les mettre dans la maison Barbeys quand cette dernière sera aménagée. Les autres tables seront mises à la réforme.

• **POINTS TRAVAUX**

Place de la mairie : Frédéric Petit signale que 12 végétaux seront remplacés.

Allées des Platanes : les barrières vont être posées semaine 42

Les aménagements dans le bourg se poursuivront courant octobre.

• **MAISON BARBEYS**

Le permis de construire a été déposé le 25 juillet 2018. Les différents lots concernant la réhabilitation de la maison Barbeys présentés par l'architecte sont en cours de vérifications.

Afin de mettre en ligne le marché public, le conseil municipal décide que la gestion de la procédure d'appel d'offre dématérialisé sera réalisée par la société Oxyria pour une valeur de 1 440 € TTC.

• **COMMISSION CONTROLE ELECTION**

Suite à la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales qui va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019, le conseil municipal doit désigner un membre du conseil municipal pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales. Ce dernier ne peut être ni le maire, ni un adjoint, ni un membre du conseil ayant délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. M. Christophe Mathelin a été choisi pour faire partie de cette commission.

• **QUESTIONS DIVERSES**

- Démonstration de l'utilisation du broyeur à déchetterie de Matard jeudi 27 septembre

- Réunion du sou des écoles vendredi 28 septembre

- Elagage des arbres : plusieurs devis sont en cours

- Les barrières devant la mairie seront repeintes

- Incivilité : des dégradations ont été constatées sur la margelle à côté de la mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.